
Administration Communale

Séance du 28 octobre 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/13/09/001/JLL

1.- CPAS – Démission d'un Conseiller de l'Action Sociale – Acceptation.-

Sont présents M. MOUREAU Christian, Bourgmestre
– Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV
Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M.
FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques,
MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid,
MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE
Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM.
ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan,
ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mmes
CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux
et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général a.i. ;

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu la loi organique des C.P.A.S. du 8 juillet 1976 et notamment l'article
14 et l'article 19 ;

Vu le décret du 08/12/2005, article 2 modifiant la loi organique des
CPAS ;

Vu la délibération du Conseil communal du 3 décembre 2012, prenant
acte de l'élection de plein droit des onze Conseillers de l'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil communal du 03 décembre 2012, prenant
acte de l'élection de plein droit sur la liste PS de Madame Géraldine
CANTIGNEAUX en qualité de conseillère de l'Action sociale ;

Vu la lettre du 20 septembre 2013 par laquelle Madame Géraldine
CANTIGNEAUX donne sa démission en qualité de Conseillère du CPAS ;

DECIDE, à l'unanimité ;

- D'accepter la démission de Madame Géraldine CANTIGNEAUX en
qualité de Conseillère du Conseil de l'Action Sociale de
Morlanwelz.

L'intéressée restera toutefois en fonction jusqu'à prestation de serment de son successeur.

Copie de la présente délibération sera transmise au CPAS ainsi que Madame Géraldine CANTIGNEAUX.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général a.i.,
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général a.i.,

Le Bourgmestre,